

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION NATIONALE DES RÉSERVES DE L'ACOMAR

Marseille – Samedi 22 Septembre 2012

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

En attendant l'arrivée de l'amiral Lugan, délégué aux réserves de la marine, qui arrive directement de Paris, le président Orsini accueille en ces termes les autorités invitées à participer aux travaux de la commission, et le Capitaine de Vaisseau Frédérique Paillat, COMAR Marseille, délégué pour le représenter par l'amiral Bernard Rogel, Chef d'état-major de la marine.

*« Mesdames et Messieurs les Élus,
Mesdames et Messieurs les présidents d'associations,
Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux,
Commandant,*

L'ensemble des membres de L'ACOMAR et moi-même, sommes très heureux de vous accueillir parmi nous, ainsi qu'aux travaux de la Commission Nationale des Réserves de notre Association.

L'Amiral Bernard ROGEL, Chef d'Etat-Major de la Marine, mais également Président d'honneur de L'ACOMAR, retenu par ses nombreuses obligations à l'Hôtel de la Marine à Paris, vous a délégué sa représentation à l'occasion du 80^{ème} Anniversaire de L'ACOMAR, ici à MARSEILLE.

*Nous sommes particulièrement sensibles à cette marque de reconnaissance, et je vous demande de transmettre à l'Amiral, l'assurance de notre profond respect ainsi que notre attachement bien ancré à l'institution Marine. Il nous est bien agréable de vous recevoir dans cet amphithéâtre de l'Institut de Médecine tropicale du Service de Santé des Armées, afin d'ouvrir les travaux de cette Commission Nationale des Réserves de L'ACOMAR.
Vous connaissez parfaitement le monde des Réservistes et tout ce qui l'environne, de par vos fonctions précédentes :*

*Aujourd'hui, vous co-présidez avec l'Amiral Benoit LUGAN, Délégué aux Réserves de la Marine, qui nous rejoindra dans l'après-midi, cette Commission Nationale des Réserves :
Aussi je ne tarderai plus longtemps à vous céder la parole, en vous remerciant à nouveau pour votre disponibilité à notre égard ».*

Le président donne ensuite la parole au Commandant Paillat

« Je vous remercie Président. Je connais bien les réserves, d'abord par vos missions sur place, ensuite parce que je suis un ancien de PM3. Je suis de ce fait plus sensibilisé aux problèmes de la réserve. L'amiral qui vient de Paris vous a demandé de travailler sur des thèmes tel que :

- *Pourquoi la réserve ?*
- *Comment l'utiliser ?*
- *Comment l'intégrer aujourd'hui dans le livre blanc ?*

*Je ne souhaite pas trop participer au débat. L'amiral connaît mes idées en raison de mes fonctions antérieures, qui m'ont conduit à participer à de multiples réunions d'état-major sur les problématiques des réserves. Si l'amiral vient aujourd'hui c'est bien pour avoir le point de vue des réservistes. Je vous invite donc le moment venu à lui donner **vos avis** de réservistes. Je me suis permis de vous donner quelques axes de réflexions pour structurer vos pensées.*

- ☛ *Pourquoi une réserve ?*
 - *Pour suppléer l'active ?*
 - *Pour constituer un réservoir de compétence ?*
- ☛ *Qui doit entrer dans la réserve ?*
 - *Des jeunes ?*
 - *Des anciens militaires ?*
 - *Les deux ?*
 - *Quelle proportion ?*
- ☛ *Doit-on faire de la formation ?*
 - *Doit-on avoir une politique qui ressemble plus à une agence d'intérim ?*
- ☛ *Comment fidéliser les réservistes ?*

Ce sont des axes de travail qui peuvent structurer votre réflexion.

Pour terminer avant l'arrivée de l'amiral, je voudrais vous persuader que la réserve a de l'avenir, ne serait-ce que pour des raisons économiques.

Un poste temps plein c'est 210 jours. Un temps plein armé par un actif c'est 365 jours soldés. Un temps plein armé par un réserviste c'est 210 soldés. Donc un réserviste pour une ATP (Activité Temps Plein) coûte globalement 60% au coût d'un actif.

Chaque fois que vous investissez dans la réserve pour remplacer un emploi actif, ou des parties d'emplois d'actifs, vous réalisez une économie de 40%. Plus la marine utilisera la réserve moins elle coûtera cher. Il y a de nombreux domaines où il n'y a pas besoin d'emplois permanents ; c'est la raison pour laquelle on peut dire que la réserve a de l'avenir.

Il faut que l'on arrive à la promouvoir et à la faire entrer dans le livre blanc en se disant que plus on l'utilise plus on est gagnant sur le plan budgétaire ».

Le président national accueille l'amiral Lugan venu spécialement pour co-présider la commission nationale des réserves de l'Acomar.

« Amiral,

Votre présence nous honore et elle nous gratifie également de votre qualité, aussi soyez assuré de nos remerciements les plus chaleureux.

Vos fonctions de Directeur Adjoint de la Direction du Personnel Militaire de la Marine et de Délégué aux Réserves de la Marine, vous confèrent une expertise avisée sur l'avenir des réserves dans notre pays. Nous sommes, bien naturellement, très impatients de vous entendre sur ce que vont être les préconisations nouvelles du prochain livre blanc concernant les réservistes opérationnels et citoyens.

Mais avant, je souhaiterai très sommairement répreciser les paramètres de cette Commission. La Commission Nationale des Réserves de L'ACOMAR est unique dans sa représentation. Fidèle et constructive auprès de la Marine Nationale depuis sa création, elle demeure la plus ancienne Commission dans sa conception et sa définition.

Née, il y a 33 ans à la Pépinière, elle s'est toujours investie des préoccupations liées aux conditions et au devenir des Réservistes. Elle se réunit une fois par an, lors de son Congrès

*National, et formule régulièrement des propositions visant à apporter un concours permanent dans l'exercice des missions de la Marine. Elle cherche de façon efficace à faire évoluer les dispositions réglementaires en vigueur.
Voici, amiral, résumé le cadre et l'historique de cette Commission.*

Amiral, je vous cède la parole et vous remercie beaucoup d'être à nos côtés ».

« Merci président. Je salue les membres de l'Acomar présents aujourd'hui à cette commission. Je suis venu vous parler de la marine d'aujourd'hui et de demain ; de la manière dont on a besoin de réserve pour le futur.

Mais avant faisons connaissance. Qui suis-je ? Qu'elle est ma fonction ?

Je suis le numéro deux de la Direction du Personnel de la Marine qui dans deux ans, comme nos homologues des autres armées, me s'appellera plus la DPMM mais la DRHM (Direction des Ressources Humaines de la Marine).

Je suis aussi le Délégué aux Réserves de la Marine (DRM), c'est la raison pour laquelle je suis avec vous aujourd'hui. Je suis chargé des réserves au sens large, néanmoins mon périmètre d'action est plus concentré sur la réserve opérationnelle. La réserve citoyenne étant sous la responsabilité directe du Délégué au Rayonnement de la Marine qui est aussi le directeur du Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine (CESM). La marine est la seule à avoir cette bipolarité puisque depuis la création de la réserve citoyenne elle en a fait son instrument d'influence et de rayonnement.

La marine d'aujourd'hui est une belle marine, puissante et moderne, comme le rappelait dernièrement le Chef d'Etat-Major de la Marine (CEMM) l'amiral Bernard Rogel. Comme tous les organismes vivants elle change et s'adapte. Elle s'adapte à ses nouveaux matériels, aux technologies nouvelles mises en place.

Arrivent des moyens nouveaux qui ne se mettent pas en œuvre comme ceux qu'ils remplacent. A titre d'exemple une frégate multi missions de Type Aquitaine c'est presque 7000 tonnes. C'est évidemment des capacités opérationnelles bien supérieures à un Suffren ou à un Duquesne. Pour autant c'est 108 marins contre 345. Ce n'est plus du tout la même façon de travailler. Ce ne sont pas les mêmes spécialités, la même polyvalence, le même niveau d'encadrement. Il n'est plus possible de faire de la formation « sur le tas » par le principe du tutorat, comme vous le faisiez à votre époque. Aujourd'hui chacun est trop occupé à gérer ses tâches. La formation et l'entraînement se font dans d'autres structures à terre avec simulateurs.

Cette marine moderne, puissante et professionnelle a montré l'an dernier avec un pic d'activité jamais atteint lors des opérations de Libye (environs 70000 marins à la mer) qu'elle savait répondre aux situations de crises.

Cette marine elle travaille tous les jours. Elle travail de manière professionnelle avec les gens que vous êtes ; des militaires à temps partiels et réservistes.

*La marine ne sait pas vivre sans des réserves qui non seulement aiment la marine, la font rayonner mais qui surtout **y travaillent**. C'est un défi de tous les jours pour PM3 que de trouver les effectifs car il faut que le ratio entre les anciens militaires et les plus jeunes issus de la société civile, après une formation initiale, soit équilibré. Nous avons autant besoin de réservistes qui viennent du monde civil que d'anciens militaires qui continuent à servir et à apporter leurs expertises aux autres.*

Le vrai défi de la réserve de demain, c'est de la recruter, la former, la maintenir et la payer. Aussi paradoxale que cela puisse paraître, c'est souvent le budget de la réserve que Bercy ampute si des économies doivent être réalisées, alors qu'à l'inverse des idées reçues un emploi maîtrisé de la réserve est une source d'économies pour les armées.

Un autre chantier qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est la modernisation de la relation du réserviste avec son employeur civil. Aujourd'hui trop nombreux sont ceux d'entre vous et de vos camarades qui font de la réserve en catimini sur leur temps de repos ou leurs congés.

Il y a encore beaucoup de travail à faire sur les réserves. On s'y attache bien sûr. C'est un grand sujet de réflexion. Il se trouve que je suis membre du groupe de travail, au sein de la commission du livre blanc, qui traite "des hommes et des femmes de la défense et de la sécurité". Un sujet en devenir pour le groupe de travail sera "la réserve et le volontariat", parce qu'évidemment il faut faire vivre tout ce système.

Aujourd'hui notre marine est moderne, professionnelle, de plus en plus compacte. Du temps de la conscription, juste avant la professionnalisation c'était 85 000 marins et civiles de la défense, à l'heure actuelle ils sont 45 000 pour un taux de mission qui ne diminue pas. Les moyens à notre disposition sont différents de ceux que nous avions hier, il faut juste nous adapter. C'est ce que nous faisons tous les jours. Le monde change sans cesse. Nous ne devons pas le regretter mais bien au contraire nous en servir comme d'un levier.

*Un mot encore avant de passer aux questions. Je vous ai dit que la marine était moderne et professionnelle. Elle le montre dans toutes les opérations au sein desquelles elle est engagée. Nous sommes une armée qui sert en permanence. Tous les jours vous avez des avions, des hélicoptères, qui font du sauvetage. Tous les jours vous avez des bateaux qui font de l'interception de trafiquants ou de contrebandiers. Tous les jours vous avez des bateaux qui sont en opération contre la piraterie. Tous les jours depuis 40 ans il y a un sous-marin nucléaire sous l'eau. Tout cela est une activité continue que le monde ne voit pas toujours. **Je vous engage lors de vos activités de rayonnement à le dire et redire tout autour de vous.***

Voilà ces changements. Voilà ce à quoi l'on réfléchit pour demain, dans un contexte qui devient de plus en plus favorable au fait maritime.

Pour conclure je vous le redis, une marine qui ne va pas mal dans un contexte qui ne lui est pas forcément défavorable, mais dans une conjoncture plus générale qui fait que la défense et la sécurité si elles ne sont pas oubliées ne sont pas nécessairement au premier rang des priorités d'un pays qui a d'abord besoin d'emplois et de réduire sa dette.

Je crois vous avoir dressé un petit tableau général. Le mieux est de voir maintenant si vous avez des interrogations ou des questions ».

Question (Robert Moissan – Président délégué Loiret-Loir et Cher).

« Amiral, est-ce que l'on reste sur le schéma des 7500 réservistes opérationnels »

Réponse.

« Nous sommes aux alentours de 5000 réservistes sous contrats opérationnels. Néanmoins on est à peu près stable. Aujourd'hui nous sommes plutôt sur un palier, puisque dans le contexte que vous connaissez le budget des réserves pour 2013 est sensiblement identique à celui de 2012 ».

Question (l'auteur ne s'est pas présenté).

« Amiral, je voudrais savoir s'il y a une limite fixant la durée des ESR à 6 ans.

Réponse.

« Je vous le disais tout à l'heure on voudrait arriver à un objectif où la réserve serait constituée pour moitié par des anciens militaires et pour moitié d'anciens civils. Il faut donc faire respirer la réserve tout en satisfaisant les besoins en s'adaptant aux situations locales. Il y a une limite de principe pour faire respirer la réserve, mais elle peut être modulée en cas de besoin.

Quand on parle d'une durée de 6 ans, il s'agit de 6 ans consécutifs dans un poste. Cela veut dire que, dans la généralité, pour éviter la sclérose, le réserviste doit changer de poste tous les 6 ans. Cela ne veut pas dire qu'après avoir fait vos 6 ans d'ESR vous n'avez plus droit à un nouvel ESR pendant une période équivalente ».

Question (Alain Kleimberg – Délégué National Est).

« Dans nos régions il est difficile de faire quelque chose dans le cadre de la réserve (réduction des postes ESR, problèmes logistiques). Il y a quand même une carte à jouer avec l'interarmisation.

Je voudrais savoir comment vous concevez l'interarmisation, et qu'est-ce que cela peut apporter à la marine. Outre la collaboration avec nos armées ; il y a tout ce qui concerne la collaboration avec les armées européennes. Le corps européen est dans l'Est.

On pense dans notre région que ce sont des choses qui peuvent être appréhendées par les réservistes marine qui n'ont peut être pas le littoral à proximité mais qui ont des compétences et des ouvertures, et qui font partie d'associations agréées. Il y a là, à mon sens, une carte à jouer ».

Réponse.

« En ce qui concerne le volet interarmées des choses, on est presque obligé d'en passer par là puisque maintenant toute l'organisation territoriale des bases de défense est une organisation interarmées. C'est une organisation déconcentrée et locale.

La marine est organisée selon un principe qui n'est pas forcément celui des autres armées mais qui garantit grâce à son fonctionnement centralisé un traitement identique pour chaque marin.

Oui l'interarmisation il faut s'appuyer dessus. L'attitude de la marine quand elle s'intègre à un ensemble interarmées c'est d'y mettre les moyens qu'elle avait jusque-là pour son propre compte dans la fonction requise. L'interarmisation bien sûr, en termes de soutien, de financement, même de participation. En revanche, en interarmées nous ne sommes pas tous obligé de faire pareil sur le même sujet. On peut garder notre culture ».

Question (l'auteur ne s'est pas présenté).

« Il y a quelques années, à l'époque où existaient encore les CIRAM, il existait un formidable outil de rayonnement, d'information et de perfectionnement au travers des conférences ouverte tant au personnel militaire qu'à la société civile.

Je voudrais savoir quel est le devenir de ses conférences qui semblent pour l'instant en sommeil ».

Réponse.

« C'est du domaine des COMAR, en s'appuyant notamment sur le travail des réservistes. C'est bien à cela que servent les commandants de la marine à Marseille, à Bordeaux, à Nantes, à Dunkerque, à Strasbourg. Ils sont là pour faire en sorte que l'on voit des uniformes bleu marine, que régulièrement un conférencier (militaire ou universitaire spécialisé dans les problèmes de défense, ou autre en rapport avec la défense) vienne dans un amphithéâtre comme celui-ci. C'est non seulement possible mais c'est souhaitable ».

Question (Philippe Chovet – Président délégué des Bouches du Rhône).

Tout à l'heure, amiral, vous avez dit que c'était bien de faire voire des uniformes bleu marine. Un problème se pose aux honoraires qui ont, malheureusement pour beaucoup, des uniformes qui rétrécissent avec l'âge. Ils ne peuvent pas les remplacer, le service de l'habillement s'opposant à leur délivrance à titre onéreux, au motif qu'ils n'ont pas d'ESR ».

Réponse.

« Cela fait partie des anachronismes auxquels je réfléchis avec le secrétaire général du CSRM qui est mon prédécesseur, l'amiral Antoine de Roquefeuil. Cela fait partie des sujets sur lesquels il travaille pour améliorer le fonctionnement. Il faut faire en sorte que ceux qui ont besoin d'acheter un uniforme ou un morceau d'uniforme puissent le faire sans avoir recours à la combine ».

Question (Yves Ascione – Président délégué Var-Alpes Maritimes).

« La question que je vous pose, amiral, c'est celle de l'emploi des honoraires. Lorsque l'on est versé dans l'honorariat on a plus droit à rien. La gendarmerie avec qui je travail, quand elle a besoin donne des contrats à ces honoraires. Est-ce que nous, honoraires de la marine, sommes reconnus ».

Réponse.

«Vous êtes reconnus parce que vous avez le titre, mais comme je vous le disais tout à l'heure, c'est vrai qu'il faut harmoniser nos différentes pratiques en allant vers le meilleur de l'une ou l'autre armée.

La gendarmerie est celle qui a le mieux exploité le phénomène de la réserve au moment de la professionnalisation. Je vous ai parlé du statut du réserviste et de son employeur. La gendarmerie a une chance. C'est une réserve de proximité et locale, donc lisible pour l'employeur. Il est toujours bon d'avoir dans son personnel un réserviste gendarme. Il n'y a aucune rétention du monde de l'entreprise vis-à-vis des réservistes de la gendarmerie. La

gendarmerie a une énorme réserve qui fonctionne très bien. Ils ont cependant les mêmes limites statutaires que les autres armées. En principe ils devraient dire à leurs honoraires ce que nous disons aux nôtres. Il y a une telle dynamique que ce n'est pas le cas ».

Intervention du Capitaine de Vaisseau Frédérique Paillat (Ex PM3)

« Quand dans un an la gendarmerie sera connectée au logiciel de solde LOUVOIS, il ne sera pas question qu'un gendarme honoraire puisse faire un ESR. Ça ne marchera pas. Pour le logiciel soit vous êtes honoraire donc pas soldé, soit vous êtes sous ESR donc soldé. Vous ne pouvez pas être dans les deux cases à la fois. Si vous êtes honoraire, vous êtes bénévole, vous relevez du statut de collaborateur bénévole du service public. Si une demande de solde est introduite elle sera automatiquement rejetée par le logiciel.

Question (l'auteur ne s'est pas présenté).

« Lorsque j'ai quitté l'ANPE, je m'occupais d'une jeune, recrutée pour les relations avec les entreprises PME – PMA sur le département. Nous avons une convention de reconversion entre l'ANPE et les armées. Est-ce que vous êtes au courant de ces conventions et que sont-elles devenues ? Je pense que ça a été à nouveau recyclé ?

Réponse.

« C'est toute la relation qui est en cours de reconstruction entre Pôle Emploi et Défense Mobilité qui est bien l'organisme, le portail comme on dit aujourd'hui, de la reconversion, au point qu'à partir de début octobre c'est Pôle Emploi qui va prendre la charge des militaires qui sont en recherche d'emploi avec le budget de la reconversion. ».

Le temps des questions est maintenant terminé. L'amiral conclut la commission avec ces derniers mots :

« J'espère avoir satisfait votre curiosité. Je vous souhaite une bonne fin de congrès. Merci de ce que vous faites tous les uns et les autres pour la marine, pour les armées et le pays. Continuez, nous avons besoin de gens de toutes professions, bénévoles ou pas sans qui la réserve ne pourrait vivre.

Merci Beaucoup. Bonne fin de séjour ».

Gérard DESRUES
Secrétaire National

Roger ORSINI
Président National

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration